

À compter du 11 mai 2020

Nouvelles modalités d'accueil des étrangers à la préfecture des Alpes-Maritimes

A compter du 11 mai 2020 la préfecture sera ouverte uniquement sur rendez-vous pour :

Impératif venir avec un masque de protection et suivre les recommandations mentionnées en page 2

- **les demandeurs d'asile** ⇒ **Pour les rendez-vous passer par la SPADA Forum réfugiés**
à Nice - 111 boulevard de la Madeleine (tel : 04 22 59 02 85)
à Toulon - 139 Bd Bauchièrre, 83200 (tel : 04 22 59 02 85)
- **la remise des titres** : pour les personnes ayant reçu un SMS et qui doivent le retirer.
Dans ce cas, solliciter un rendez-vous à l'adresse suivante ⇒ pref-question-titre-etranger@alpes-maritimes.gouv.fr
en indiquant le n° AGDREF et joignant la copie du récépissé

Précision sur les titres de séjour

« L'ensemble des titres de séjour, récépissés et visas de long séjour qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai 2020, qui avaient déjà été prolongés de 3 mois, sont prolongés de 3 mois supplémentaires, par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, soit une prolongation totale de 6 mois jusqu'au 15 septembre. »

La délivrance et le renouvellement des récépissés ou de tout autre document provisoire de séjour sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Si besoin, une attestation de prolongation peut être téléchargée sur le site de la préfecture.

Pour toutes les autres démarches, voir le site préfecture, et la contacter aux adresses suivantes

- | | |
|--|--|
| <p>Titre de séjour « étrangers malade » :
pref-question-titre-etrangermalade@alpes-maritimes.gouv.fr</p> <p>Titre de séjour « étudiant étranger »
pref-etudiant-etranger@alpes-maritimes.gouv.fr</p> | <p>Renouvellement des attestations « demandeur d'asile »
pref-renouvellement-ada@alpes-maritimes.gouv.fr</p> <p>Demandes de renseignements sur les autres formalités
pref-question-titre-etranger@alpes-maritimes.gouv.fr</p> |
|--|--|

Rendez-vous a déjà été obtenu un rendez-vous pour le dépôt d'une demande de titre de séjour

- | | |
|--|---|
| <p>Les rendez-vous qui n'ont pas pu être honorés pour la période du 16 mars au 15 juin 2020, <u>seront reportés</u>.</p> <p>Les rendez-vous attribués du 15 juin au 15 septembre 2020 <u>sont maintenus</u>.</p> | <p>Dans ce cas,</p> <p>⇒ Réception par email d'un nouveau rendez-vous</p> <p>⇒ Réception d'un email précisant l'heure du rendez-vous.</p> <p style="color: red;">Ne pas sollicitez pas un nouveau rendez-vous.</p> |
|--|---|

Titre de séjour ayant expiré avant le 16 mars 2020 et si aucun rendez-vous n'a été pris

- | | |
|---|---|
| <p>Il est possible de
Solliciter un rendez-vous à l'adresse email suivante
En joignant le n° AGDREF et la copie du TS ou récépissé</p> | <p>⇒ pref-question-titre-etranger@alpes-maritimes.gouv.fr</p> |
|---|---|

Visas court séjour " type C " périmés après le 12 mars

- | | |
|--|---|
| <p><i>Ces visas ne bénéficiant pas des mesures de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, peuvent néanmoins nécessiter une prolongation suite aux difficultés pour rejoindre son pays</i></p> | <p>Pour cela en demander la prolongation à la préfecture
Pref-visa@alpes-maritimes.gouv.fr</p> |
|--|---|

MODALITES D'ACCUEIL LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

- **Se présenter seul(e)** (excepté lorsque la présence du conjoint(e)/concubin(e) est obligatoire)
- **Respecter strictement la date et l'heure du rendez-vous.** Le rdv peut être annulé si retard + 5 mn
- **Entrée autorisée seulement sur un rendez-vous** (nouvelle convocation et non pas les anciennes)
- **Venir avec masque de protection.** Le port est obligatoire au sein de la préfecture
- **Avoir sur soi son propre stylo,**
- **Respecter le contrôle de la convocation** effectué par l'agent de contrôle.
- **Patience à l'extérieur** de la préfecture **dans la file d'attente** correspondant à la convocation.
- **Respecter les mesures de** distanciation sociale matérialisées au sol.

Attention: Les procédures et les modalités étant susceptibles d'évolutions fréquentes

Consulter le site internet de la préfecture, qui est régulièrement mis à jour, au lien suivant :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Titres-de-sejour-et-documents-de-voyage>